L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 17 MAI 1884.

SPECTACLES BALS, &c

PAVILLON FARANTA.

Coin des rues Bourbon et Orléans.

FARANTA TOUJOURS EN AVANT!

Splendide programme pour cette semaine.

Actes nouveaux; Chansons nouvelles. Une pièce qui a obtenu le prix. Fraicheur et originalité.

Pour la première fois, à la Nouvelle-Orléans, le beau mélodramme en 2 actes,

The Dumb Man of Manchester,

ou, THE MURDER AT THE MILL.

Roles tenus par les artistes de la troupe de W. M. PAUL.

Entrée........................10 cts

Matinées le samedi, le dimanche et le lundi.

14 mai—

DEMANDES.

Un bon boulanger français, âgé de 54 ans, désire trouver à s'employer comme tel, à la campagne. Il donnera les meilleures références. S'adresser chez LOUIS REISSER, encoignure Force et St-Bernard. 17 mai—3f

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 43 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour de savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—4 f en 30j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

N. TREPAGNIER.

26 av—5fen30j

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux qu'ils ont maintenant sur les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intactes l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les disposition de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

18avril—au23mai

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 18 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY, en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

15 avril—5f en 30j

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30j   Dr C. H. BAYON.

Avis.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO.
H. STERN & CO.

17avril—2f. p s—30j.

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

16 avr—5 f en 30j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature, à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 30 jours

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 sept—

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, condition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande à public. 16 déc—1 an

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur.
304 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

19 s v&n

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS, Entre Conti et St-Louis.

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......$150,000
UN GROS LOT DE......50,000
UN GROS LOT DE......20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	100..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit...	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit...	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit...	7,500
2,279 Lots s'élevant à.......	$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J A Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.)

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à New-Orleans National Bank.

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Vose Bros vs Forchheimer Bros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9468—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, le MARDI, 17 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, désignée sur le plan comme lot No 18 de l'îlet No 27; le dit îlet est borné par les rues Magazine, Camp, Constantinople et Marengo, et le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17,24,31—7,14,17 juin

Succession de Edwin Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,828.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 28 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept huit et dix de l'îlet No 44, compris entre les rues Colisée, anciennement Piaquemine, Perrier, Belcastle et Dufossat, et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent-un pieds entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit de l'îlet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camp, Magazine, Belcastle et Dufossat, et mesurent comme suit à savoir: Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 avril—3,10,17,24,28 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Succession de Eva Port—No. 8589

Succession de Anna Maria Grenz—No. 10771.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—En vertu de deux ordres de vente datés du 29 janvier 1884 et 7 avril 1884 respectivement, pour effectuer un partage, à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Vilteré et Seguin, désignés par les numéros un et deux de l'îlet numéro neuf. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Delaronde et Bouny et mesure trente pieds un pouce de face à la rue Bouny sur une profondeur et façade à la rue Delaronde de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes; et le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 avril - 15 22 29 6 mai 13 17

Peter G. Riddell vs. M. et L. A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 10,405 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 24 mai 1884, à 10 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un grand lot de meubles et effets mobiliers, etc., maintenant à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13mai—13, 20, 24.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de John Deeves et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,326 Division B—Attendu que William H. Deeves a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus John Deeves et sa femme décédés intestats: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

8 mai - 8,12,17

Succession de Charles A. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,100—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Joséphine Meyer, tutrice naturelle, administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

13 mai—13 17 22

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Munroe et Casey vs. leurs créanciers. } No 11,268, Cour Civile de District, Division C.

ORDRE DE COUR—La cession des biens des pétionnaires, sous la raison sociale de Munroe & Casey, composée de Simon F. Munroe et John Casey, est, par le présent avis, acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu, pardevant Andrew Hero Jr., notaire, LUNDI, le 2me jour de juin 1884 à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et choisir un syndic; et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits insolvables, la raison sociale de Munroe & Casey, soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 29 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1mai—1 15 22 juin2

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 9805.

H. Paichoux versus ses créanciers

Aux créanciers de H. Paichoux et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Chas T. Soniat, Esq, un notaire, le 26ème jour de mai 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires dudit H. Paichoux et élire un syndic.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour

Nlle-Orléans, ce 9e jour de mai 1884.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

13 mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. } No 11,348, Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J. McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Bells, Esq, notaire, le 12me jour de juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. } No 10,969. Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui aura lieu pardevant John L. Lareche, Esq., notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat, élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.

4 mai—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 10,756.

Patrick J. Kennedy vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Patrick J. Kennedy et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Walter Turnbull, un notaire, le 2me jour de juin 1884, à 10 heures A. M., pour considérer et agir sur une demande pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 28 avril 1884.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

29 avril—3 f jusqu'au 2 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix dans le Premier District, sur la rue Calliope, entre Baronne et Carondelet.

Succession de Mme M. Engel.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 11,256.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 21 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 15 mai 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Delord et Calliope, mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, borné sur le côté droit vers la rue Baronne par une allée de 5 pieds 7 pouces de largeur, en commun avec les autres lots qui la touchent; la dite allée mesure une distance de 47 1/2 pieds de la rue Calliope, à laquelle, ainsi qu'il est dit plus haut, le terrain fait face.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans, ou 1 an, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit devra être garantie par billets hypothécaires et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement final. L'acte contiendra toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour en forcer la collection; la police d'assurance sera transférée.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

17mai—17 24 31 juin7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Deuxième District,

Rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Alcide St-Hubert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E, No 10,220.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 avril 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villeré, Dumaine et St Philippe mesurant 27 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 128 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur et devra payer, en sus de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.

19avril—19,26—mai3,10,17.24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magazine et Melpomène.

48 actions de la Compagnie d'assurance Teutonia.

45 actions de la Compagnie d'assurance Lafayette.

27 actions du Germania National Bank de la Nouvelle Orléans.

Piano argenterie, plaqué, etc.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9109.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 23 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit: le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, même largeur dans le fond, faisant face sur une allée commune aux dits lots et à d'autres, sur 110 pieds de profondeur, et le lot No 13, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, 23 pieds de face à la rue Magazine la même largeur sur ladite allée, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun salon double et environ 6 chambres, gaz partout, hydrant, citernes, cour parallèlement briquetée &c. et portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magazine.

Aussi,

48 actions du fonds capital du Teutonia Ins. Co. of New Orleans.

45 actions du fonds capital du Lafayette Ins. Co of New Orleans.

27 actions du Germania National Bank de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour à 10 1/2 heures a. m. à ma salle d'encan, No. 45 rue Royale, il sera vendu: 12 couteaux plaqués 4 do. fourchettes, 4 do. cuillères à thé, une grande cuillère en argent et un piano. Le tout d'après inventaire déposé en mon bureau.

Le dit stock sera vendu en lots de cinq (5) actions, à l'option de l'acheteur d'en prendre un plus grand nombre au même prix.

Termes et Conditions—Pour les actions et les meubles, comptant, sur livraison.

Pour les propriétés immobilières—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans, de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, 81 rue St. Charles, aux frais de l'acquéreur.

24avril—24—mai3.10.17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Successions d'Albert et de Maria Andersen.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B—No 10,825.

PAR B. ONORATO, encanteur Bureau: 45 rue Royale—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu d'un ordre l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, en date du 28 avril 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié indivise d'un terrain, avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent, terrain situé dans le Troisième District de cette ville, et la moitié du terrain No 8 qui est compris entre les rues Joséphine, Bagatelle, Célestine et St Antoine, et mesure 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue St Antoine sur 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

L'acte de vente pardevant Z. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

Et le même jour, à 10 heures 30 du matin, pour le compte de la même succession, il sera vendu un lot de meubles et d'effets mobiliers transférés pour l'agrément des acquéreurs en ma salle de vente, 45 rue Royale.

Conditions—Comptant.

4mai—10 17 24 31—7 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession d'Elizabeth Thomas

Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans—Division A.—No 11,075

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 avril 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé en la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans le carré No. 8, borné par les rues Madison, Troisième, Burthe et Dublin. Le dit terrain est désigné par le No. 74 et mesure 30 pieds de façade rue Burthe, sur 150 de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions Comptant.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.

4mai—4 10 17 24 31 7 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Second District.

Successions de Mme Louis Daunis et Annie Danton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,617.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 avril 1884, je procéderai à la vente à l'encan, des propriétés ci-dessus décrites:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Ursulines, St Philippe et Roman, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Derbigny sur 139 pieds 4 pouces de profondeur.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Et le même jour, à 11 heures du matin, à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, il sera vendu, un assortiment de meubles et effets mobiliers appartenant aux mêmes successions.

4 mai—4,10,17,24,31—juin 7

G. Happe vs F. G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1318—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 31 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le lot numéro deux dans l'îlet numéro seize, borné par les rues Gasquet, Robertson, Canal et Villeré, conformément à un plan dressé par Pilié et Springbet, voyers, le 24ème jour de juillet 1838, annexé à un acte du 5 octobre 1839 passé pardevant D. L. McKay, anciennement notaire, acquis par Frédérick G. Chamberlain de David Collie, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 11 octobre 1877. Ledit acte d'acquisition est enregistré au bureau des transferts, livre No 110, et mesure trente pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29 avril—29,6,13,20,27,31 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de René Légier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,505.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St Charles. En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 2 avril 1884, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Urqhart, Mandeville et Moralès, faisant partie du lot No 1 de l'îlet 58, mesurant, mesure française, 30 pieds ou plus de face à la rue Marigny sur 68 pieds 11 pouces de profondeur, mesure américaine.

2° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même îlet, ainsi qu'il est désigné ci-dessous par le No 3, mesurant 26 pieds 7 pouces 3/8 de ligne de face à la rue Moralès, sur 180 pieds 11 pouces de profondeur et s'élargissant de 9 pieds 10 pouces 1/8 de ligne, à une distance de 63 pieds 7 pouces 3 lignes de la rue Moralès, ainsi le surplus de la profondeur du dit lot de terre à une largeur de 36 pieds 0 pouces.

3° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet No 59, renfermé par les rues Bons Enfans, Mandeville, Marigny et Moralès, désigné par le No 3, mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Bons Enfans sur 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

4° Les neuf cent douzièmes (9/112) portion indivises d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet No 58, mesurant, mesure américaine, 36 pieds 6 pouces de face à la rue Moralès sur 160 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Marigny et Mandeville.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 avril—15,26,3,10,17 mai

Deux cottages sur la rue Kerlerec, Nos 101 et 103.

Vente pour effectuer un partage.

Anthony Perrault et al, vs. Appolinaire Perrault, tuteur, et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,537.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 avril 1884 et signé le 9 du même mois et année,

Les propriétés suivantes, savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 18 et 19 de l'îlet No 5, compris entre les rues Kerlerec, Marais Columbus et St Claude.

Le lot No 18, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant trois chambres, galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Le lot No 19, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur,—Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant trois chambres avec galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

12 avril—12,19,26—mai 3,10,17.

Quatre résidences formant en coin, encoignure des rues Deléry et Delaronde à un îlet du fleuve et en face des Casernes des Etats-Unis.

Succession de Jean Pere Belit.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9240.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1884

Les propriétés suivantes, savoir—

Quatre lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A. B. C et D dans l'îlet compris entre les rues Deléry, Tricou, Delaronde et Moreau.

Le lot A mesure 43 pieds 8 pouces de face à la rue Delaronde sur 169 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur.—Ensemble une maison en bois retirée de la rue ayant galerie sur la face, de quatre chambres et vestibule, cuisine double, deux citernes, puits, lieux d'aisance &c.

Le lot B forme l'encoignure des rues Delaronde et Deléry, et mesure 62 pieds 1 pouce de face à la rue Deléry sur une façade et profondeur à la rue Delaronde de 91 pieds 5 pouces.

Ensemble une maison en bois ayant huit chambres et hangars. Une autre bâtisse dans la cour de trois chambres, lieux d'aisance, deux citernes, etc., etc.

Le lot C mesure 55 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Deléry, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, deux citernes, écurie, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Le lot D mesure 51 pieds 2 pouces de face à la rue Deléry, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière. Une autre bâtisse dans la cour, de quatre pièces, deux citernes, lieux d'aisance double, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui se trouvent à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et intérêt pour cent par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition.

Actes de vente pardevant Anatole A. Aker, notaire aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente. 12av—12.19.26—mai3.10.17

PAR J. V. GOURDAIN.

Propriété de choix formant encoignure, bien située pour n'importe quel genre d'affaires, dans le Troisième District.

Vente pour payer un billet hypothécaire.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, à l'encoignure des rues St-Claude et Columbus dans l'îlet borné par les rues Columbus, Remparts, St-Antoine et St-Claude mesurant 42 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur et façade à la rue St-Claude de cent vingt sept pieds, sur la ligne de l'autre côté il mesure cent vingt trois pieds et sur la ligne du fond il mesure soixante et un pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, briquetée entre poteaux, louée $49 par mois formant l'encoignure des rues St Claude et Columbus, divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 grandes chambres, 1 cabinet et galerie; une grande allée sur la rue Columbus; cuisine ayant de chaque côté 1 chambre et 1 cabinet, lieux d'aisance, cuve, puits, cour briquetée; aussi, une maison en bois recouverte en ardoises, dans le fond de la propriété susdite décrite contenant 2 chambres et galerie; cuisine contenant 1 chambre; cuve et puits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8mai—8, 10, 13, 17

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie par actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

[illegible] d'assurances annuelles, [illegible] de gré à gré, contre des risques d'incendie.

W. S. LYMAN.......................Président
CHAS. H. DOLSEN.............Vice-Président
JAS. E. RICE.......................Secrétaire

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Pat. B. Mortimer
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton.	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Deléry,	A. H. Sieward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bechman,
S. O. Coulon,	Wm Garig,
W. A. Phelps.	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	O. E. David

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

V. WEHRMANN

136.......Rue Royale.......136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETÉ, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmoniums, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main. Fils, etc, aiguilles huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann. MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Plaquage en fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale.

12mai—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrain nu, coin de l'Avenue Napoléon et la rue Apollo; et sur l'Avenue Peters, près de la rue Laurel.

Succession de Frederick Hettinger

No 10,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 24 mai 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 16 avril 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Dix terrains dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Peters et les rues Octavia, Live Oak et Laurel, désigné par les numéros 14 à 18 et 28 à 32 et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 14 à 18 mesurent chacun 30 pieds de face sur l'avenue Peters, sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces, et les lots Nos 28 à 32 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces. Les dits lots sont entourés et en culture avec jardin potager; le tout fait face à l'Asile Poydras et sont entre deux lignes de chars urbains.

2° Trois terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jena, Apollon et Bacchus et l'avenue Napoléon, désignés par les Nos 9, 10 et 11, et se touchant, et mesurent comme suit:

Les lots Nos 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Apollon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Apollon.

Les améliorations consistent en une grande vacherie, construite dans le fond de chacun des lots. Le lot No 11, formant le terrain de clôture, mesure 40 pieds de face à l'Avenue Napoléon sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois à un étage, cuisine, etc.

C'est une excellente location pour une vacherie, étant bien situés pour un bon pâturage.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles durant 1884; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Frank Hébert, notaire, No 46 rue St. Charles. 20avril—20 mai3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville.

Succession de Grégoire et Anne Cantena.

No 10,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 25 avril 1884, et signé le 1er mai 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Neuf lots de terre à McDonoghville, dans l'îlet No. 29, bornés par les rues Lapeyrouse, Socrate, Jefferson et Adams, désignés par les Nos 1 à 3 et 7 à 12, sur un plan de Pilié le 18 février 1860. Les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Adams. Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds. Les lots Nos 7, 8, 10 et 11 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Jefferson et Socrate et le lot No 11 forme l'encoignure des rues Jefferson et Lapeyrouse. Le lot No 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

2° Trois lots de terre à McDonoghville dans l'îlet No. 36 bornés par les rues Jefferson, Adams, Range, Prévost et Americus, désignés par les Nos 3, 11 et 12 sur le plan ci-dessus mentionné.

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Prévost, sur une profondeur de 120 pieds (au pied français). Le lot No 11 mesure 60 pieds de face à la rue Americus, sur une profondeur de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Adams et Americus, (au pied français) et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds, (au pied français).

Conditions. Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans qui devra être garanti par billets d'acquéreur; ils devront être divisés en parties égales pour effectuer un partage entre les héritiers et portant un an et deux ans après la date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et devront être garantis de leur paiement par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront le droit de payer tout le montant du prix de leur adjudication ou plus du tiers au comptant. Les actes de vente devront contenir les clauses de non aliénation et, en cas de procès, les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1884 et un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, No 170 rue Commune. 6mai—6 17 24 31 juin7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de valeur,

Rue Magazine, près l'Avenue Peters.

Sallie S. King, tutrice naturelle, etc., vs. Henry L. King et Belle F. King.

No 10,843—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu et signé dans la susdite affaire, le 1er mai 1884, par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet de terre dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Octavia et Joseph. Les dits lots sont numérotés 1 à 24 inclusivement, conformément à un plan qui sera exposé à la vente.

L'îlet mesure 270 pieds de face sur la rue Camp, 247 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Octavia, 270 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magazine, et 258 pieds 11 pouces de face à la rue Joseph. Cet îlet est le deuxième au-dessus de l'Avenue Peters et juste au-dessus de la station des chars Upper Magazine et près la nouvelle école McDonogh.

Et le même jour à 2 heures de l'après-midi au bureau de feu John K. King, No 65 rue Magazine, entre Natchez et Poydras, il sera vendu dans la même affaire—

Dix actions du "N. O. Pacific R. R. Co." de $100 chacune, certains comptes, une montre en or, un lot de meubles de bureau, et deux coffres en fer, dont un à deux portes avec partie à combinaison.

Conditions de la vente—Pour les actions, effets mobiliers, etc., comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans, du jour de la vente, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an garanti par privilège de vendeur, avec les stipulations de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles: lesdits billets devront être subdivisés au gré des parties intéressées. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles pendant l'année 1884, et feront un dépôt de 10 0/0 au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant T. Wharton Collens, notaire 46 rue St Charles aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6,17,24,31,7 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le tug ou towboat des Incendies Protector,

Factors' and Traders' Insurance Co., contre New Harbor Protection Co., (ainsi nommée) et autres.—No 6174.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 21 juin 1883, et signé le 28 juin 1883, il sera vendu à l'encan—

Le bateau des incendies ou Tug ou Towboat "Protector," avec tous ses apparaux, machines, meubles, emménagements, etc., et tout ce qu'il renferme, dans l'état où il se trouve maintenant dans le fleuve Mississipi, au wharf de la L. & N. R. R. Co., en cette ville. Le dit bateau est entièrement en fer et du port de 158 tonneaux; il a été construit par la Compagnie Harlan et Hollingsworth et mis à l'eau à Wilmington, Del., en novembre 1875; il a 222 pieds de long, 22 pieds de largeur, 12 pieds de profondeur et tire de 7 à 9 pieds d'eau avec 60 tonneaux de charbon à la soute. Il a une machine non condensing de 28 pouces sur 2 1/2 pieds de jeu, une chaudière de 18 pieds de longueur, sur 8 pieds de diamètre, soumise à la pression légale de 90 livres de vapeur, et possède une vitesse de 16 milles à l'heure.

Ledit bateau est muni d'une pompe marine de Blake, d'une capacité de 50,0 gallons par minute, et de deux pompes à incendie de Blake, lançant 6 1/2 tons d'eau de 2 1/2 pouces de diamètre, d'une machine brevetée de gaz acide carbonique sec et de deux machines à gaz liquide. Son armature est de 7/16 à 3/4 de pouce, et ses montants sur angles de 3x3x9/8 de pouce, placés à 21 pouces d'intervalle, avec steam derrick.

Conditions de vente—Comptant, 10 pour cent doivent être payés au moment de l'adjudication, et tous frais de transfert à la charge de l'acquéreur.

16 avril—16,26,3,10,17 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre et terrains de ville.

Keiffer & Gardner vs leurs créanciers.

No. 6290—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1884, il sera vendu à l'encan—

1° Une portion de terre au Landing Cottle, maintenant Boyce, dans la paroisse Rapides, ayant 83 pieds de face à la rive droite de la Rivière Rouge, près de l'embouchure du Bayou Jean de Jean, s'étendant dans le fond de 90 pieds ayant 8484 pieds carrés et bornée en bas par la terre de Mme Anna G. Boyce.

2° Une autre portion de terre au même endroit, séparée de celle ci-dessus par un chemin public, ayant 89 pieds de face à une rue imaginaire, et s'étendant dans le fond de 110 pieds, ayant 9790 pieds carrés et est bornée sur tous les côtés par les terres de Mme Anna G. Boyce. Les améliorations consistent en un grand magasin et entrepôt en bois avec mansarde.

Les dites propriétés ont été acquises de Henry A. Biossat, par acte pardevant Chas. G. Andry, notaire, le 14 mars 1880.

3° Dix-sept et demi acres de terre dans la paroisse De Soto, formant une portion dans le quartier nord-ouest et le quartier sud-ouest de la Section No. 18, Township 12, Range No. 13, acquis de Frank P. Collins, le 29 novembre 1881, et enregistré dans le livre T. folio 512.

Conditions—Comptant

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.

13 mai—13 24 31—7, 14 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence rue Royale.

AGREABLE RESIDENCE DE FAMILLE.

Entre Dumaine et St Philippe.

Attenant

Aux résidences de MM. Tuyes et Sarpy.

VENTE A L'ENCAN, A CREDIT.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à trois étages et demi No 210 rue Royale sur le côté Est, entre les rues Dumaine et St Philippe, le terrain mesure 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur 90 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur à une allée commune s'ouvrant sur la rue Dumaine. La résidence contient environ 10 appartements dans le corps principal de logis, avec une verandah aux trois étages sur la façade. Les devants de cheminées dans les chambres sont de marbre ciselé. L'aile est de trois étages avec 8 ou 10 chambres, lieux d'aisance chambre à bain, etc. La bâtisse a été construite pour une résidence de famille. On peut la visiter en se procurant des cartes chez les encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 7 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1884, et feront un dépôt de 10 pour cent, au comptant, au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo C. Preot, notaire, No 5 rue Carondelet.

17 mai—17,18,24 28,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le chemin de la Métairie, dans la paroisse de Jefferson.

Une ferme et un verger.

Succession de Patrick Flood.

John Flood et al. vs Hugh Flood et al.

No 441. Vingt Sixième Cour de District Judiciaire, pour la Paroisse de Jefferson.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Michel Hahn, juge de la dite Cour, le 12 avril 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse Jefferson, sur le côté sud du chemin de la Métairie, mesurant un arpent de face au dit chemin de la Métairie sur une profondeur entre deux lignes parallèles de 10 arpents plus ou moins, étant borné sur un côté par la propriété, maintenant ou anciennement appartenant aux frères Labarre, et sur l'autre côté par la limite de la ville de Bâton, adjoignant à la propriété Bonnabel, à 1 1/2 mille du Half-Way House avec une bonne maison, un beau verger et un jardin.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit d'un an en un billet de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège et lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux vendeurs, ou au porteur ou porteurs subséquents du dit billet. L'acte de vente contiendra la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884, un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rivière Gardère, notaire, pour la paroisse de Jefferson.

16 avril—16,27—mai 3,10,11,17

Occasion Rare

Comme Placement ou pour Résidence.

Salon et Hotel bien connu près de la rue du Canal.

Le Salon et Hotel Borges No. 109 rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon

A l'encan à de longs termes.

Pour effectuer un partage entre parties intéressées.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan—

La bâtisse en briques à trois étages et demi No 109 rue de la Douane, côté nord, entre les rues Royale et Bourbon. Le terrain mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Douane, sur 37 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, à une profondeur de 148 pieds 10 pouces et 1 ligne de la devanture, la ligne latérale sur la rue Bourbon se rétrécit à angle droit 1 pied 11 pouces, puis à une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces de la ligne du fond, et à une profondeur de [illegible] pieds 5 pouces 4 lignes de la devanture, la ligne latérale vers la rue Royale s'élargit à angle droit 5 pieds 1 pouce, et puis à une seconde profondeur de 49 pieds 9 pouces et 4 lignes de la ligne du fond, la profondeur totale étant de 258 pieds.

La bâtisse est solidement construite avec une verandah en fer à chacun des trois étages, un grand corridor et un grand salon sur le devant, restaurant, trois chambres [illegible] cuisine et salle de billard au-dessus et quatre magnifiques chambres avec portes à coulisses, grandes salles et grands escaliers, deux chambres dans le corps principal de logis. Les ailes ont trois étages avec galeries et contiennent environ 15 chambres.

Cette propriété depuis sept ans passés a été occupée par la locataire actuel, M. Manuel M. Borges, à qui elle est louée jusqu'au 30 septembre 1884, à raison de $100 par an, le bail étant de $150 par mois pour les six premiers mois et de $30 pour les six derniers mois.

A peu de frais comparativement on pourrait facilement faire quarante chambres de sorte que les loyer augmenteraient en proportion.

L'emplacement est convenable à ce genre d'affaires, c'est le local des petits hôtels qui ont tous fait de bonnes affaires depuis nombre d'années; et les améliorations de même nature se font dans le voisinage immédiat.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à un et trois ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an privilège de vendeur et toutes autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année, et déposera 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. B. Trist, notaire

avril 27—mai4 11,18,23,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois sites de choix pour bâtisse,

Coin des rues Canal et Galvez, et

Trois bâtisses à deux corps de logis

Rue Galvez.

Mme Augusta L. Hyams vs. Ingram R Hyams et als.

No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Vente en partage et au comptant.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 1er avril 1884, par l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite Cour, et signé le 8 avril 1884, il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés par les Nos 19 à 24.

Les lots 19 et 20 ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 a 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur 130 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 a 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur, chacun de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Sur ces trois lots décrits en dernier lieu sont bâtis trois cottages en bois à un étage et à deux corps de logis rapportant $12 chacun par mois. Chaque lot sera vendu séparément.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire.

30 avril—30—10,17,24,31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à douze mois de bons.

Propriétés de choix nues et améliorées à Carrollton.

Succession de Chauncey C. Porter.

No 40,183—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nlle Orléans en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1878, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes:—

Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Leonidas et Levée, et désignés par les Nos 49, 50, 51, 70, 71, 72.

Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue de la Levée, 133 pieds 6 pouces de face à la rue Monroe, et 120 pieds de face à la rue Troisième. Le tout conformément au plan détaillé dressé par William H Williams, arpenteur, le 27 juillet 1878, et qui sera exhibé à la vente. Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages et une résidence sur les lots Nos 51 et 72, au coin des rues Levée et Monroe.

Conditions—A un crédit de 12 mois. L'acquéreur fournira un bon payable douze mois à partir du jour de la vente, avec de bonnes et suffisantes sécurités, le dit bon devant porter intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et devant être fait conformément à toutes les clauses et conditions habituelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.

13mai—13,18,23,24

VENTE DE CONSTABLE.

N. B. Stratton vs. W. W. Stille.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 5585—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt rue Girod, entre Tchoupitoulas et Magazine, LUNDI, le 26 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un joli lot de Faïence, Plaqué, etc., etc., selon l'accessé d'un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux

ROGER MURPHY,
Constable.

15mai—15 20 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison. Croix et Boucles d'oreilles en diamants, chaine en or, Plaqué, etc.

Succession de Henri Bassemeier.

No. 3883—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Catherine Bassemeier, femme de Jacob Maus.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 26 mai 1884, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan, au No 1010 rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmonie, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mars 1884, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte des deux sus-dites successions, le contenu du dit local comprenant—

Meubles de salon en noyer noir ameublements pour chambres en noyer noir. Berceuses (C. S. Rockers), chaises en cèdre, armoires, chaises, lavabos, malles, bahuts, machine à coudre, coffre, pendules, stove de cuisine, articles de cuisine, coffre en fer, etc Le tout pour être vendu en bloc.

—Aussi—

1 croix en diamant et chaine en or, boucles d'oreilles en diamant, plaqué, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 15 mai—15 20 24 26

Baux, billets à recevoir, livres, comptes ouverts, installations de magasin et de bureau et meubles, coffre en fer de Diebold, Morris & Cie., élévateur, etc., etc.

Et un lot de marchandises à l'entrepôt No 14 rue Bourgogne, entre Canal et Douane, se composant en partie de lavabos, bouteilles de brandy, souricières, globes et autres, abat-jours, cheminées, machines à tuyauter, lanternes, cages d'oiseaux en cuivre, échelles, gobelets, assiettes, baquets en bois de cèdre, lampes, articles en bronze, garnitures de lavabos, de en ferblanc, pincettes, etc., pour cheminée, pinmaux, et d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer.

M. L. Navra vs. Ses Créanciers.

No. 10,232—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J Spear, encanteur,—Bureau 46 rue Royale JEUDI, 27 mai 1884, et les jours qui suivent, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin et les articles ci-dessus mentionnés, ainsi que le bail du rez-de-chaussée de la propriété expirant le 30 septembre 1884, à raison de $35 par mois payable mensuellement, et en vertu du même ordre il sera vendu, au No 167 rue du Canal, mercredi le 2 mai 1884, à 11 heures du matin le bail des lieux, expirant le 30 septembre 1884, à raison de $300 par mois, payable mensuellement, une copie du dit bail sera lue à la vente. Aussi les installations du magasin billets à recevoir, livres, comptes ouverts, un coffre en fer de Diebold, Morris & Cie, un élévateur etc etc

Conditions—Comptant.

15 mai—15 20 24 27

ATTENTION!

Hôtels, Bateaux à vapeur, Restaurants.—Aux personnes qui tiennent maison, et au commerce en général.

Plaqué Majolica, Plaqué, Plaqué Dresden, Plaqué Craquelé et Japonais, Statuettes en Biscuit, Plaqué Hongrois et Barbotine, Services de table peints.

Porcelaine Française.

Porcelaine Billeck et Worcester.

Services pour Poisson et Gibier.

Beaux Articles de Toilette.

Articles en cuivre.

Crystallerie Baccarat et Articles d'optique.

Plaqués de Dresde.

Porcelaines, Faïence, Verrerie et une foule d'autres Articles ayant cours dans le commerce.

M. L. NAVRA

vs

SES CREANCIERS.

No 10,232.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—MERCREDI, 21 mai 1884 et les jours suivants, à onze heures il sera vendu au No 167 de la rue du Canal, entre celles Bourbon et Dauphine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 mai 1884 dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin ci-dessus mentionné consistant en partie des marchandises décrites plus haut.

Conditions—comptant.

N. B.—Les acquéreurs auront à payer leurs comptes aux bureaux des Encanteurs avant livraison des marchandises, et les marchandises devront être enlevées avant la prochaine vente.

10 mai—10,14,18,21 22,23

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Vallette à Alger.

Succession de Patrick James Courtney

No 10,2.8

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet, LUNDI 9 juin 1884 à midi et demi, à la Bourse d'encan du Ferry Barret; au débarcadère des ferries du Premier et du Deuxième District, à Alger, Cinquième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mai 1884, il sera vendu à l'encan:—

La propriété cottage No 37 rue Vallette à Alger, maintenant Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Vallette, Peter, Olivier et Delaronde, le lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Vallette sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave De Armas, notaire, No. 170 rue Royale.

8 mai 8 17 24 31—8 juin

Le Renovateur des Cheveux

DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Résidence d'été à Mandeville Formant l'encoignure des rues Claiborne et de l'avenue Marigny.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, entre les rues Gravier et Commune très positivement au dernier et plus fort enchérisseur.

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Gerard et Claiborne et l'avenue Marigny ou Alley, désignés par les numéros 3, 4, 5, 6, mesurant comme suit.

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 235 pieds. Les lots 4, 5, 6 mesurent chacun 60 pieds de face à l'avenue Marigny sur une profondeur de 197 pieds (au pied français). Le lot No 4 forme l'encoignure de la rue Claiborne et de l'avenue Marigny ou Alley.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois avec galerie de 8 pieds de large sur la devanture et 36 pieds de long, vestibule de milieu 7 pieds de large, 30 pieds de longueur, 2 chambres à coucher de chaque côté du vestibule avec salle à manger et trois chambres de cuisine, galerie, etc., etc. Cette propriété n'est qu'à un îlet du lac.

Conditions—½ ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les bâtisses devant être assurées par l'acquéreur et les polices transférées aux détenteurs des billets.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10mai—

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,

Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Succession de Jose Barba.

No 10 424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 14 juin 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, à savoir

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Marigny, Victory et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer général, en date du 9 novembre 1853, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurent au pied américain, à savoir: le lot No 4 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue Levée, le No 5 16 pieds 11 pouces de face à la rue Levée, le lot No 6 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun de ces lots de 82 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles comprennent une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté, et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.

La dite propriété a été acquise par le ditfeu José Barba de Samuel Marx, par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire, et enregistré au bureau de transfert, livre 79 folio 423.

Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un crédit de un an [illegible] au gré de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de non aliénation, [illegible] 5 pour cent d'honoraires d'avocat, etc. [illegible] les assurances devant correspondre avec le montant des billets et le transfert de la police. L'acquéreur assumera, en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1884, et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis par les encanteurs au moment de la vente. Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

Propriétés de grande valeur

Propriétés du Troisième District.

Coin Espagne et Dauphine.

Rue Royale, entre Mandeville et Marigny.

Rue Mandeville, entre Royale et Dauphine.

No 520 rue Dauphine, entre Espagne et Mandeville.

Nos 78, 80 et 82 rue Espagne, Entre Royale et Dauphine.

Interdiction de François J. Craig.

No 11,055 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 17 mai à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 8 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir—

1° **Un certain terrain** situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Marigny et Mandeville, mesurant 27 pieds de face à la rue Royale sur 63 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

2° **Un certain terrain** situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Marigny et Mandeville mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Mandeville sur 105 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur.

3° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne, et Mandeville, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 93 pieds 10 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 chambres et 1 cabinet, cuve, lieux d'aisance, et désignée par le No 52 rue Dauphine.

4° **Un certain terrain** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Espagne et Mandeville, formant le coin des rues Dauphine et Espagne, mesurant 33 pieds de face à la rue Espagne sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage divisée en deux corps de logis, avec deux chambres à chaque corps de logis et une cuisine en bois à un étage avec deux chambres à chaque corps de logis, lieux d'aisance, cuve, etc.

5° **Un certain terrain** situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et Mandeville, et attenant à celui décrit plus haut, mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Espagne sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence double en bois, avec deux corps de logis, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine en bois, avec une chambre à chaque corps de logis, cuve, lieux d'aisance, etc., connue comme No 52 rue Espagne.

6° **Un certain lot de terre**, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Royale, Mandeville et Dauphine, mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Espagne sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes, connu comme No 50 rue Espagne.

7° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Royale Dauphine et Mandeville, mesurant 34 pieds 6 lignes de face à la rue Espagne sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 78 rue Espagne, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine, cuve, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la partie à crédit à un, ou un et deux ans au gré des acquéreurs représentée par des billets des acquéreurs payables au porteur, avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les actes de vente contenant la clause de non aliénation et de vente sans saisie, de dix pour cent honoraires d'avocat sur le montant saisi en cas de procès et vente pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de ventes. Les acquéreurs assureront les bâtisses pour le montant de la partie du crédit et le transfert de la police aux porteurs des billets et assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1884, et déposeront entre les mains des encanteurs, au moment de l'adjudication, dix pour cent du prix, et si les acquéreurs refusent de passer l'acte de vente et ne remplissent pas les autres conditions de l'adjudication dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente, seront considérés en défaut par le simple fait de leur non-paiement.

Les actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 avril—12,19,26—mai 3,10,17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bernard Finnan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—LUNDI, le 16 juin 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 13 mai 1884 dossier No 11,251, pour le compte de la succession de Bernard Finnan, décédé, il sera vendu—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas, Ste Thérèse, mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de [illegible] pieds 11 pouces et 2 lignes, et borné, dans le fond, par une allée, en commun, de 20 pieds de largeur, pour l'usage du dit lot et des autres

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884, en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14,25,1,8,15 juin